
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉPORTÉ DE MANIÈRE ODIEUSE, IVAN APAOLAZA SANCHO EN DÉTENTION À MADRID

Le réfugié basque risque quatre ans de détention avant même de subir son procès

Montréal, le 26 octobre -- Le Comité liberté pour Ivan a appris que Ivan Apaolaza Sancho, qui a été déporté de Montréal samedi le 18 octobre, est en prison à Madrid et fait face à quatre années de détention avant même d'être jugé.

Malgré les sérieuses inquiétudes liées au processus qui a mené à sa déportation - notamment l'usage par le Canada d'information qui semble avoir été obtenue sous la torture - M. Apaolaza Sancho a été déporté à partir d'une prison montréalaise samedi après-midi, à bord d'un avion nolisé vers l'Espagne. Pendant le vol, il a été attaché aux pieds et aux mains et enchaîné à son siège.

À son arrivée à Madrid dimanche matin, il a été remis directement à la Garde civile espagnole, confirmant ce qui avait été soupçonné auparavant : la déportation de M. Apaolaza Sancho constitue de facto une extradition déguisée. L'usage des procédures de déportation prévues dans le cadre de la loi sur l'immigration (plutôt que les procédures d'extradition) a permis au gouvernement de se soustraire à son obligation de protéger les droits fondamentaux de M. Apaolaza Sancho, ce que l'extradition aurait garanti au moins de manière minimale.

M. Apaolaza Sancho est apparu devant un juge de l'Audiencia Nacional à Madrid lundi dernier. L'Audiencia Nacional constitue le tribunal de sécurité nationale d'Espagne, et a été originellement créé par le régime fasciste de Franco. Le tribunal a rapidement retourné M. Apaolaza Sancho vers la prison de Soto del Real, où il continuera d'être détenu jusqu'à son procès.

En plus des seize mois passés dans une prison canadienne sans procès, M. Apaolaza Sancho fait maintenant face à quatre années de détention avant procès en Espagne. Avant même d'être jugé, M. Apaolaza Sancho risque donc de passer plus de cinq ans en prison. De plus, devant l'Audiencia Nacional, ses chances d'avoir un procès juste sont excessivement minces, et il risque une peine extrême.

Le Comité Liberté pour Ivan reste en contact étroit avec ses avocats et sa famille au Pays Basque et continue de suivre sa situation. Me William Sloan, l'un des avocats de M. Apaolaza Sancho, se trouve actuellement en Espagne.

Entre temps, Le comité des droits humains de l'ONU a émis ses conclusions préliminaires quant à la situation des droits humains en Espagne. Le Comité a qualifié de grave la situation par rapport à la détention incommunicado et à la pratique de la torture. Le Comité a aussi conclu que les «détentions préventives» étaient trop longues, a remis en question la définition très vague du «terrorisme» et a critiqué la criminalisation d'associations culturelles et politiques basques. Le rapport final devrait être rendu public au mois de Novembre.

-30-

Pour des entrevues ou pour suivre la situation: 514 691 0471 or 514 222 0205.
Contexte : www.peoplescommission.org/ivan_fr.php